

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction Régionale
de l'Alimentation, de
l'Agriculture
et de la Forêt
Service Régional
de l'Alimentation

Lempdes, le 23/01/2020

Site de Marmilhat
16B rue Aimé Rudel
BP 45
63370 LEMPDES

**AGREMENT 2020
POUR LES ETABLISSEMENTS EFFECTUANT DES TRAITEMENTS PAR FUMIGATION
POUR LA DESINFECTION DES DENREES ET DES LOCAUX**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions particulières de délivrance et d'emploi du phosphore d'hydrogène,

L'organisme **BADIOU HE**
ZA Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
est agréé sous le n° **AU00008L20**

pour effectuer des traitements par fumigation au phosphore d'hydrogène pour la désinfection des denrées et des locaux.

Sauf infraction aux prescriptions de la réglementation, cet agrément est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,



Patricia ROOSE

